



# Assemblée générale

Distr. générale  
14 juillet 2009  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-quatrième session

### **Demande d'inscription d'une question à l'ordre du jour provisoire de la soixante-quatrième session**

### **Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Comité international olympique**

### **Lettre datée du 14 juillet 2009, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Italie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Conformément à l'article 13 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de demander que la question intitulée « Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Comité international olympique » soit inscrite à l'ordre du jour de la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale.

Conformément à l'article 20 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, la présente demande est accompagnée d'un mémoire explicatif décrivant l'histoire et les activités du Comité international olympique (voir annexe I) et du projet de résolution correspondant (voir annexe II).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de ses annexes comme documents de l'Assemblée générale.

Le Représentant permanent  
(*Signé*) Giulio Terzi



## Annexe I

### Mémoire explicatif

#### 1. Historique

Le Comité international olympique (CIO) a été fondé en 1894 afin de mettre le sport au service de l'humanité et d'encourager ainsi une société de paix soucieuse de la préservation de la dignité humaine. Il défend un idéal de progrès humain et de vie saine en associant le sport, la culture et l'éducation. Ses pères fondateurs se sont inspirés des Jeux olympiques de l'antiquité grecque, dont l'ambition première était d'organiser des rencontres sportives entre les cités-États dans des conditions de paix.

Le Mouvement olympique est un collectif regroupant 205 comités olympiques nationaux, les fédérations internationales des différents sports telles que la FIFA ou l'Association internationale des fédérations d'athlétisme, les pays organisateurs des Jeux olympiques, les associations olympiques des cinq continents et les millions de sportifs et de sportives du monde entier.

#### 2. Emblèmes et devise

Les emblèmes du CIO sont les cinq anneaux entrelacés aux couleurs élémentaires qui figurent sur tous les drapeaux des États Membres de l'ONU et symbolisent l'union des cinq continents et la rencontre aux Jeux olympiques d'athlètes venus du monde entier; la devise « Citius, altius, fortius » (Plus vite, plus haut, plus fort) traduit les aspirations du Mouvement olympique; le CIO a aussi adopté officiellement l'hymne olympique.

#### 3. Les Jeux olympiques

Le CIO organise des olympiades d'été et des olympiades d'hiver. À partir de 2010, il organisera également les Jeux olympiques de la jeunesse (sports estivaux et hivernaux), dont l'objectif principal est d'empêcher les jeunes de se laisser aller à la sédentarité, en les encourageant à faire de l'exercice.

#### 4. Composition du CIO

Le CIO compte au maximum 115 membres, qui se réunissent en assemblée générale au moins une fois par an et élisent le Président à bulletin secret, pour un mandat initial de huit ans. Le Président conduit toutes les activités du Comité, dont il est le représentant permanent. Depuis le 16 juillet 2001, le Président du CIO est le Belge Jacques Rogge.

#### 5. Fonctionnement

L'universalité est au cœur de la structure du CIO. Tous les membres du Comité sont en effet des bénévoles qui ont accepté de mettre leurs talents au service d'un idéal commun. Ces hommes et ces femmes venus de tous les horizons géographiques ont accompli de brillants parcours dans les sports, les sciences, les médias ou la politique. La majorité sont d'anciens athlètes olympiques, des sportifs confirmés ou d'anciens dirigeants sportifs.

Le Conseil d'administration se réunit tous les trimestres pour gérer les affaires du Comité. Il se compose actuellement du Président du CIO, de quatre vice-présidents et de 10 autres membres, dont un représentant des athlètes, tous élus à la majorité des voix exprimées par vote à bulletin secret, pour un mandat de quatre ans.

Le Président forme des commissions qui examinent des questions relevant de leur spécialité et font des recommandations au Conseil exécutif. Elles sont composées de membres du CIO, de représentants de fédérations sportives internationales, de comités olympiques nationaux, d'athlètes, d'experts techniques, de conseillers, de spécialistes sportifs et de personnalités hautement respectées dans la société ou leur profession.

Les membres réunis en assemblée générale, le Conseil exécutif et les commissions prennent les décisions stratégiques qui sont mises en œuvre par l'administration du Comité.

L'administration du CIO est placée sous l'autorité du Directeur général, qui gère l'ensemble de ses activités sous l'autorité et la conduite du Président. Il est assisté dans sa tâche par des directeurs de département. Les services administratifs du CIO comptent actuellement 450 personnes représentant 38 nationalités. Le Comité a son siège à Lausanne, en Suisse, depuis 1915.

## **6. Le CIO et l'ONU**

Depuis 1993, l'Assemblée générale des Nations Unies a examiné et adopté tous les deux ans une résolution intitulée « Édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique » appuyant ainsi le CIO et le Mouvement olympique dans les efforts qu'ils déploient pour aider l'ONU à promouvoir l'entente mutuelle, la solidarité et le dialogue pacifique entre les peuples. Ces résolutions, qui confirment le rôle primordial que peut jouer et joue effectivement le sport dans le développement des sociétés, sont les résolutions 48/11 d'octobre 1993, 50/13 de novembre 1995, 52/21 de novembre 1997, 54/34 de novembre 1999, 56/75 en décembre 2001, 58/6 de novembre 2003, 60/8 de décembre 2005 et 62/4 d'octobre 2007 : il s'agit des résolutions 58/5 de novembre 2003, 59/10 d'octobre 2004, 61/10 de novembre 2006 et 62/271 de juillet 2008.

Dans ses résolutions, l'Assemblée générale appelle notamment les États Membres à coopérer avec le CIO et tous les organismes et programmes des Nations Unies concernés pour exécuter des projets en utilisant le sport comme outil de consolidation de la paix et de développement humain, et elle soutient le CIO et le Mouvement olympique dans leur action au service de l'entente mutuelle, de la solidarité et du dialogue pacifique entre les peuples à travers son appel symbolique mais puissant à observer la trêve durant chaque édition des Jeux.

L'Assemblée générale a en outre consacré officiellement le rôle positif du sport au service des objectifs des Nations Unies lorsqu'elle a décidé de proclamer 1995 Année internationale du sport et de l'idéal olympique et 2005 Année internationale du sport au service du développement et de la paix.

## **7. Coopération avec les missions de maintien de la paix des Nations Unies**

En mai 2006, le Secrétaire général de l'ONU a officialisé une relation de travail qui s'était déjà nouée sur le terrain entre le CIO et quelques missions de

maintien de la paix. Il a demandé aux différentes missions de maintien de la paix déployées dans le monde d'envisager sérieusement de mettre le sport à contribution lorsqu'elles s'efforcent de rétablir la confiance entre les parties sortant d'un conflit.

Le CIO a travaillé au Libéria avec la MINUL, en République démocratique du Congo avec la MONUC et en Haïti avec la MINUSTAH, par l'intermédiaire des milieux sportifs. Il met sur pied des programmes en Côte d'Ivoire avec l'ONUCI et le Conseiller spécial du Secrétaire général de l'ONU pour le sport au service du développement et de la paix. Ces programmes visent à encourager le dialogue entre les communautés et notamment les jeunes, à rétablir la confiance et à promouvoir l'esprit de coopération et d'amitié.

Le drapeau de l'ONU fait partie de ceux qui flottent sur les Jeux olympiques.

## **8. Relations avec les organismes des Nations Unies**

Le CIO a signé des mémorandums d'accord avec 15 institutions spécialisées et programmes des Nations Unies, dont le plus ancien est celui qu'il a signé en 1922 avec l'Organisation internationale du Travail (OIT), et il coopère avec 10 autres de ces organismes. Les activités entreprises par le CIO à l'appui de celles des institutions spécialisées des Nations Unies privilégient particulièrement le développement humain, l'action humanitaire et la réalisation des objectifs du Millénaire, comme l'illustrent les exemples ci-après :

a) **PNUD.** Le CIO et le PNUD s'emploient conjointement à encourager les gouvernements à placer les sports au cœur du développement, à mobiliser les communautés en faveur de la paix et à utiliser le sport comme moyen d'unir leurs populations. Le CIO et le PNUD ont organisé une assemblée unique qui a réuni les représentants résidents, les responsables de formations sportives et les gouvernements pour examiner la contribution du sport au développement et à l'édification d'une nation.

b) **OIT.** La réduction de la pauvreté grâce aux activités locales de développement économique et d'autonomisation des femmes axées sur le sport est devenue au fil des ans un élément central du partenariat entre le CIO et l'OIT.

c) **UNICEF.** Depuis 1996, le CIO et l'UNICEF s'efforcent de mettre leurs réseaux au service du développement des enfants et des jeunes, grâce à leurs activités physiques et relationnelles, pour résoudre les problèmes liés à leur emploi, à leur état de santé et à leurs conditions de vie. De la prévention du VIH/sida à l'éducation des filles et à leur aptitude à exercer l'autorité, des initiatives conjointes ont aidé des milliers de femmes et de filles, en particulier dans des communautés défavorisées. Dans le cadre des Jeux olympiques, le CIO a encouragé les organisations partenaires à fournir des ressources à l'UNICEF et a invité celle-ci à s'adresser aux jeunes durant les Jeux. L'initiative « Champions des droits de l'enfant » lancée à l'occasion du Camp olympique des jeunes d'Athènes 2004 a été un exercice de collaboration particulièrement innovant.

d) **ONUSIDA.** Le CIO et ONUSIDA exécutent en collaboration un programme mondial d'éducation visant les jeunes. Le document de plaidoyer publié conjointement, qui s'adresse spécialement aux jeunes, a été publié en anglais, en français, en mandarin, en russe, en portugais et en swahili, et des versions dans d'autres langues seront publiées prochainement. Le CIO alloue des ressources à ses programmes communs de plaidoyer, en faisant du sport un moyen de transmettre le

message. Pendant les Jeux olympiques et entre les olympiades, des personnalités sportives très connues venues du monde entier prêtent leur image, leur temps et leurs ressources à l'appui de ces programmes.

e) **UNESCO.** Le Mouvement olympique travaille main dans la main avec l'UNESCO dans des domaines comme l'éducation, l'égalité des sexes et l'éducation en matière d'antidopage. Inspirée par le CIO, l'Agence mondiale antidopage combat le fléau du dopage dans le sport. La Convention internationale contre le dopage dans le sport a été ratifiée par le nombre requis d'États Membres de l'ONU, poussés par l'UNESCO;

f) **PNUE.** L'environnement est un élément essentiel de l'organisation des Jeux olympiques. Le PNUE est un partenaire de choix pour les questions environnementales lorsque le CIO et les pays qui accueillent les Jeux organisent ces derniers. Ce partenariat a été élargi de manière à inclure un programme d'éducation d'envergure mondiale visant les jeunes en tirant parti du pouvoir rassembleur du sport. Le rapport du Secrétaire général fait mention du projet mené au Kenya pour renforcer la confiance grâce au sport, tout juste achevé, qui a été organisé sous les auspices du PNUE. Le CIO y a également pleinement participé, en mobilisant les organisations sportives et en fournissant des ressources;

g) **OMS.** La santé des sportifs revêt une importance primordiale. Le CIO a toujours tiré profit des avis de l'OMS en matière de santé, et pour concevoir et préserver des Jeux sans tabac. Le CIO et l'OMS s'emploient de concert à encourager le grand public à participer à une activité physique, et à organiser le Congrès mondial du sport pour tous, qui remporte un énorme succès et vise à inciter le grand public à adopter un mode de vie sain;

h) **PAM.** Le CIO a noué une alliance avec le PAM en versant des ressources financières en faveur d'un programme d'alimentation pour les enfants et en contribuant aux projets du programme dans quatre pays d'Afrique et du Moyen-Orient. Il a également contribué à la Marche mondiale contre la faim, campagne organisée par le PAM, en encourageant activement la participation de sportifs. Le CIO a réussi à tirer parti de son partenariat avec le PAM en Somalie, pays déchiré par la guerre, en fournissant des équipements sportifs et d'autres ressources pour les jeunes du pays;

i) **HCR.** Dans le cadre d'un programme de coopération, le Mouvement olympique fournit depuis longtemps au HCR une assistance aussi bien sportive qu'humanitaire à l'intention des réfugiés et des personnes déplacées sur trois continents. La campagne « Donner c'est gagner », qui engage tous les sportifs, les comités nationaux olympiques et les autorités sportives à donner des vêtements, a remporté un grand succès. En 2004, 8 conteneurs de vêtements de 12 mètres ont été remplis, et 17 conteneurs ont pu être donnés au HRC avant et pendant les Jeux de Beijing. Le CIO a apporté son concours à des programmes d'éducation et de loisirs organisés dans des camps de réfugiés, en fournissant des ressources matérielles et financières. Il participe au projet du HRC visant à utiliser le sport comme moyen de lutter contre la violence sexiste et la violence dirigée contre les femmes dans les camps de réfugiés.

## **9. Activités menées avec les gouvernements et les organisations gouvernementales**

Le CIO s'emploie avec l'Union européenne et l'Union africaine à donner au sport la place qui lui revient en tant qu'élément de la vie de chacun, en tant qu'activité socioéconomique importante et en tant qu'élément contribuant à la santé, au bien-être et au bonheur. Il encourage la recherche des talents et les programmes de promotion du sport partout dans le monde, en particulier en mettant des ressources financières à la disposition des pays qui en ont le plus besoin.

Par l'intermédiaire des comités olympiques nationaux, il s'emploie, aux côtés des gouvernements, à scolariser les jeunes gens talentueux dans des écoles de leur propre pays, et ceux qui ont un véritable potentiel se voient offrir la possibilité de suivre les cours de leur choix dans les universités appropriées tout en poursuivant leur rêve de sport.

## **10. Activités menées avec d'autres organisations**

Le CIO collabore avec les principales organisations mondiales au service de la société. Il a participé avec le Mouvement de la Croix-Rouge à des campagnes de déminage et donné de l'argent pour les victimes de catastrophes naturelles telles que tremblements de terre et tsunamis.

## **11. Motifs de la demande d'octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Comité international olympique**

a) Le CIO est la plus grande organisation sportive de jeunes. Le sport influence les jeunes en particulier et les communautés du monde entier en général. Le sport a une grande influence sur la situation socioéconomique des gens. Le Mouvement olympique touche à chaque aspect de la société.

b) Le CIO et les organisations sportives qui sont ses partenaires s'emploient aux côtés de l'ONU, des gouvernements et de la communauté internationale tout entière à faire en sorte que le sport transforme l'existence de millions de personnes, en particulier des jeunes citoyens du monde entier, en offrant une éducation et des services à ceux qui sont vulnérables, en participant à des campagnes consacrées à l'environnement et en offrant un moyen de transmission des messages aux missions de maintien de la paix de l'ONU.

c) La responsabilité sociale du CIO est fondée sur le principe selon lequel il doit apporter à l'ONU l'appui nécessaire à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le CIO a recensé six de ces objectifs qui portent sur des domaines grâce auxquels la contribution du sport pourrait avoir l'impact le plus fort, et fourni un soutien actif à cet égard dans le cadre des programmes nationaux de certains États Membres, par l'intermédiaire d'organismes des Nations Unies, à savoir :

**Objectif 1 : Réduire l'extrême pauvreté et la faim.** Le programme du CIO concernant la mise en valeur du sport au niveau local est lié à la réduction de la pauvreté. Le Comité a contribué, financièrement, à la construction des infrastructures de base dans les pays en développement dont le but est d'utiliser le sport comme moyen de valoriser les compétences des jeunes gens et des femmes dans les zones marginalisées sur le plan économique. De nombreux organismes des Nations Unies et le secteur privé participent à ce projet. Le CIO a également lancé

un projet pilote de mise en valeur des infrastructures dans les pays en développement. L'objet est d'utiliser le sport pour inciter les jeunes gens et la communauté en général à participer aux programmes d'éducation, aux projets de développement communautaire, aux programmes de soins de santé et au dialogue;

**Objectif 2 : Rendre l'enseignement primaire universel.** Le CIO contribue aux programmes scolaires à tous les niveaux, en fournissant des ressources pour que les enfants puissent aller à l'école et terminer leur scolarité. En partenariat avec diverses organisations, il a offert des moyens de permettre aux enfants touchés par les conflits de suivre un enseignement, et apporté, par l'intermédiaire des organismes des Nations Unies, un appui matériel destiné aux jeunes gens vivant dans les camps de réfugiés et visant à leur permettre d'accéder à l'éducation primaire. Un projet en faveur de la reprise de la scolarité, mené avec les gouvernements, les comités nationaux olympiques et le secteur privé, a permis de ramener sur les bancs de l'école primaire des milliers d'enfants dans certaines régions d'Afrique. Le CIO a également fourni des ressources pour la construction et la remise en état de salles de classe, et il s'emploie actuellement, avec un organisme des Nations Unies, à créer des bibliothèques dans plusieurs pays, par l'intermédiaire d'organisations sportives;

**Objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.** Une commission spéciale du CIO est chargée de cette question, dont le Comité a fait une priorité. Tous les quatre ans, il organise une assemblée mondiale spéciale traitant de la promotion de la femme dans tous les secteurs de la société grâce au sport. Il procure également des ressources destinées à la promotion de l'égalité des sexes, et ces ressources ne sont pas réservées uniquement à la communauté sportive. Des programmes d'enseignement spéciaux ont été élaborés par des experts externes et sont proposés aux femmes afin d'améliorer leur compétitivité. Le CIO mène des activités dans ce domaine avec plusieurs organismes des Nations Unies; il a fait de la Journée internationale de la femme l'occasion de célébrer la contribution des femmes au développement de la société à l'échelle mondiale, en particulier grâce à la promotion des femmes et des filles, et il distribue des prix spéciaux qui ont récemment été décernés, entre autres lauréats, à une ministre, une première ministre et une première dame;

**Objectif 4 : Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies.** La préoccupation du CIO face à la propagation de l'épidémie est telle qu'il a lancé un programme spécial de sensibilisation des jeunes gens, en particulier au moyen du sport. Aux côtés d'organismes des Nations Unies, de gouvernements, d'organisations gouvernementales et d'organisations non gouvernementales et du Mouvement de la Croix-Rouge, le CIO a obtenu une participation sans précédent des jeunes en Afrique, en Asie et en Océanie. Il a utilisé la puissance symbolique du passage de la flamme olympique pour appeler l'attention des jeunes sur l'épidémie. Il a également encouragé les organismes des Nations Unies à utiliser la publication à vocation éducative intitulée *Ensemble pour la prévention du VIH et du sida*, qui est en passe de devenir la plus importante publication liée aux Jeux olympiques dans l'histoire de l'organisation;

**Objectif 7 : Préserver l'environnement.** Le CIO s'enorgueillit de ses politiques environnementales. Une de ses commissions, spécialement consacrée au sport et à l'environnement, travaille avec les organismes des Nations Unies non seulement à la protection de l'environnement durant les Jeux olympiques mais

encore à la sensibilisation des jeunes du monde entier à l'importance de la préservation de l'environnement. La politique environnementale du CIO est directement liée aux programmes de pérennisation des effets des Jeux olympiques, dans lesquels il est demandé aux pays de montrer que les programmes environnementaux ne sont pas destinés à ne durer que le temps des Jeux. Le CIO alloue des ressources aux programmes éducatifs à l'intention des jeunes du monde entier. Ces programmes touchent à la viabilité économique et contribuent donc grandement à l'amélioration de la qualité de la vie. Le CIO coopère en outre avec les gouvernements et les organisations spécialisées;

**Objectif 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.** La réussite des activités du Mouvement olympique fondées sur la popularité du sport, la discipline qu'il suppose, son immense pouvoir d'organisation et son utilité pour la société dépend du partenariat instauré à l'origine avec l'ONU et les organismes des Nations Unies, ainsi qu'avec les gouvernements, la vaste communauté sportive et ses organisations dans le monde entier, les organisations spécialisées et le public. Ce partenariat continue de se développer et de se renforcer. Le CIO a conscience de l'influence du sport sur les jeunes, et il continuera d'ouvrir ses portes à ses partenaires pour offrir des programmes d'éducation et de développement à ceux qui en ont besoin, tout en fournissant lui-même des ressources.

## 12. Conclusion

Lors du Sommet mondial de New York, les chefs d'État et de gouvernement des États Membres ont officiellement constaté que le sport était un facteur important de développement et de paix et ont fait figurer ce qui suit dans leur déclaration :

Nous soulignons que les sports peuvent favoriser la paix et le développement et contribuer à créer un climat de tolérance et de compréhension, et nous encourageons l'Assemblée générale à examiner des propositions qui déboucheraient sur un plan d'action sur le sport et le développement.

Le rapport de suivi que le Secrétaire général a présenté à l'Assemblée générale, intitulé « Le sport au service de la paix et du développement : progrès et perspectives » (A/62/325 et Corr.1), dans lequel sont énoncées les mesures prises durant la première année du Plan d'action triennal défini dans le rapport antérieur (A/61/373), a largement démontré l'importance du rôle que le sport peut jouer et joue dans le développement de la société et à l'appui de la réalisation des objectifs du Millénaire. Dans son rapport à l'Assemblée générale à sa soixante-troisième session, intitulé « Le sport au service de la paix et du développement : consolider les acquis », le Secrétaire général évoque la coopération entre le CIO et les fonds, programmes et institutions spécialisées de l'ONU durant les Jeux olympiques de Beijing.

Le CIO entend maintenir cette dynamique et appuyer l'ONU dans l'exécution de son mandat, et aussi intensifier ses activités de communication et de coopération avec l'ONU.

---

**Annexe II****Projet de résolution**

*L'Assemblée générale,*

*Consciente* du caractère exceptionnel du Comité international olympique et de l'ardeur avec laquelle il s'emploie depuis longtemps à mettre le sport au service de l'humanité et à promouvoir l'avènement d'une société mondiale vivant en paix,

*Soucieuse* de promouvoir la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Comité international olympique,

1. *Décide* d'inviter le Comité international olympique à participer à ses sessions et à ses travaux en qualité d'observateur;
  2. *Prie* le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires à l'application de la présente résolution.
-